

Félix Éboué

## COLLECTION

### AUTREMENT MEMES

conçue et dirigée par Roger Little

Professeur émérite de Trinity College Dublin,

Chevalier dans l'ordre national du mérite, Prix de l'Académie française,

Grand Prix de la Francophonie en Irlande etc.

Cette collection présente en réédition des textes introuvables en dehors des bibliothèques spécialisées, tombés dans le domaine public et qui traitent, sous forme de roman, nouvelles, pièce de théâtre, témoignage, essai, récit de voyage etc., rédigés par un écrivain blanc, des Noirs ou, plus généralement, de l'Autre. Exceptionnellement, avec le gracieux accord des ayants droit, elle accueille des textes protégés par copyright, voire inédits. Des textes étrangers traduits en français ne sont évidemment pas exclus. Il s'agit donc de mettre à la disposition du public un volet plutôt négligé du discours postcolonial (au sens large de ce terme : celui qui recouvre la période depuis l'installation des établissements d'outre-mer). Le choix des textes se fait d'abord selon les qualités intrinsèques et historiques de l'ouvrage, mais tient compte aussi de l'importance à lui accorder dans la perspective contemporaine. Chaque volume est présenté par un spécialiste qui, tout en privilégiant une optique libérale, met en valeur l'intérêt historique, sociologique, psychologique et littéraire du texte.

*« Tout se passe dedans, les autres, c'est notre dedans extérieur,  
les autres, c'est la prolongation de notre intérieur. »*

Sony Labou Tansi

Titres parus et en préparation :  
voir en fin de volume

René Maran

FÉLIX EBOUÉ

GRAND COMMIS ET LOYAL SERVITEUR

(1885-1944)

Présentation de Bernard Mouralis

L'Harmattan

Le médaillon de la couverture montre  
Félix Éboué en uniforme de gouverneur général.  
Timbre émis en A.E.F. en 1945.

© L'HARMATTAN, 2007

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris  
<http://www.librairieharmattan.com>  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-03919-3  
EAN : 9782296039193

# **INTRODUCTION**

par Bernard Mouralis

## Ouvrages de Bernard Mouralis

- Individu et collectivité dans le roman négro-africain d'expression française*, Abidjan, Annales de l'Université d'Abidjan, diff. Klincksieck, 1969, 165 p.
- Les contre-littératures*, Paris, P.U.F., 1975, 206 p. (traduit en espagnol, Buenos Aires ; italien, Florence ; et portugais, Coimbra)
- L'Œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions Saint-Paul/Les Classiques Africains, 1981, 128 p.
- Littérature et développement : essai sur le statut, la fonction et la représentation de la littérature négro-africaine d'expression française*, Paris, Silex, 1984, 572 p.
- V. Y. Mudimbe ou le Discours, l'Écart et l'Écriture*, Paris, Présence Africaine, 1988, 143 p.
- Montaigne et le mythe du bon sauvage, de l'antiquité à Rousseau*, Paris, Pierre Bordas, 1989, 128 p.
- Les Contes d'Amadou Koumba de Birago Diop*, coll. Parcours de lecture, Paris, Bertrand Lacoste, 1991, 127 p.
- L'Europe, l'Afrique et la folie*, Paris, Présence Africaine, 1993, 238 p.
- République et colonies. Entre histoire et mémoire : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1999, 251 p.
- En collaboration avec Emmanuel Fraisse, *Questions générales de littérature*, Paris, Seuil, coll. Points Essais, inédit, 2001, 303 p.
- Maurice Delafosse, *Les Nègres*, présentation de Bernard Mouralis, Paris, L'Harmattan, coll. Autrement Mêmes, 2006, xxxix-85 p.
- L'Illusion de l'altérité. Études de littérature africaine*, Paris, Champion, coll. Bibliothèque de littérature générale et comparée, 2007, 773 p.

## Ouvrages collectifs

- Autobiographies et récits de vie en Afrique, Itinéraires et contacts de cultures*, vol. 13, Paris, APELA/Université de Paris Nord/L'Harmattan, 1991, 175 p.
- Le Primitivisme (dans la civilisation et l'art)*, *Revue des Sciences Humaines*, n° 227, juillet-septembre 1992, 252 p.
- Aspects de l'interprétation*, Cergy-Pontoise, UCP, Centre de recherche Texte/Histoire, 1994, 135 p.
- Avec Nicolas Martin-Granel, *Encrages, Les Cahiers d'Études africaines*, n° 140, 1995, pp. 719-962
- Avec Anne Piriou et Romuald Fonkoua, *Robert Delavignette (1897-1976), savant et politique*, Paris, Karthala, 2003, 352 p.
- Voyages en Afrique. De l'explorateur à l'expert*, *Notre Librairie*, n° 153, janvier-mars 2004, 160 p.
- Littérature et développement*, *Notre Librairie*, n° 157, janvier-mars 2005, 160 p.

## INTRODUCTION

*Félix Éboué, Grand Commis et Loyal Serviteur, 1885-1944*, paru en 1957 aux Éditions Parisiennes, est l'un des derniers ouvrages de René Maran (1887-1960). Celui-ci, qui est alors âgé de 70 ans, publiera, en effet, deux autres titres seulement : *Le livre du souvenir*, en 1958, qui réunit un choix substantiel des poèmes de l'écrivain et, en 1960, *Bertrand Du Guesclin, l'épée du roi*<sup>1</sup>.

Cet ouvrage souvent négligé par les critiques s'inscrit dans une double préoccupation, constante depuis longtemps chez l'écrivain : d'un côté, l'intérêt pour l'histoire et les pratiques de la colonisation, dont il a été un témoin direct lors des ses années passées en Afrique centrale ; de l'autre, le goût pour le genre biographique qui l'a conduit notamment à publier des vies de Brazza, Livingstone ou, encore, la série des trois volumes consacrés aux « Pionniers de l'Empire » et parus respectivement en 1943, 1946 et 1955, chez Albin Michel.

Le titre que René Maran a donné à ce livre sur Félix Éboué est assez recherché et révèle le goût de l'écrivain pour les formules ou les termes anciens. Mais, au-delà de cet aspect stylistique, il pose deux problèmes. Le premier concerne la date de naissance que Maran attribue à Éboué en le faisant naître, curieusement, en 1885, alors qu'Éboué est né en 1884. Aucun doute n'est possible là-dessus. Cette erreur figure sur la couverture ainsi que sur la page de titre de l'ouvrage et elle est reprise au début du chapitre « Enfance et adolescence de Félix Éboué ». Le second porte sur la formule « Loyal Serviteur », utilisée pour qualifier la figure historique

---

<sup>1</sup> Pour les références de ces ouvrages, voir la bibliographie à la fin de la présente introduction.

d'Éboué. Il s'agit là, bien évidemment, d'une allusion, bien dans la manière de Maran qui aimait les livres anciens, à la célèbre biographie que Jacques de Mailles, qui avait été son secrétaire, avait consacrée à Bayart (1473 ou 1475-1524) sous le titre : *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire composée par le Loyal Serviteur des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart...*, parue en 1527 à Paris, chez Nicolas Couteau et Galliot du Pré<sup>1</sup>. Dans cette biographie, « Loyal serviteur » sert à désigner Jacques de Mailles lui-même qui entend ainsi souligner la véracité des faits qu'il rapporte. En attribuant ce qualificatif à Éboué, Maran en modifie quelque peu le sens, car en toute rigueur, c'est lui qui est le « Loyal serviteur » relatant la vie et l'action de son héros. De plus, en accolant « Grand Commis » et « Loyal Serviteur », il gomme dans son titre la volonté de rupture qui est à l'origine de l'action d'Éboué, lorsqu'il rompt, dès juillet 1940, avec Vichy et rallie le Tchad à la France Libre.

## Un livre inactuel ?

Par ailleurs, on est en droit de s'interroger sur la signification que peut revêtir la date de parution de cette biographie de Félix Éboué<sup>2</sup>. L'année 1957 correspond à une intensification de la guerre d'Algérie, marquée notamment par la violation systématique des libertés publiques, le développement de la pratique de la torture et la fameuse « Bataille d'Alger »

---

<sup>1</sup> Sur Jacques de Mailles, voir la notice que lui consacre Edmond Huguet, *Portraits et récits des prosateurs du XVI<sup>e</sup> siècle*, publiés avec une introduction, des notices et des notes par Edmond Huguet, Paris, Hachette, 1914, p. 11-45.

<sup>2</sup> À noter que, curieusement, cette édition parue aux Éditions Parisiennes en 1957, comme l'indique le copyright, ne comporte aucune mention d'un achevé d'imprimer. Cette indication aurait eu pourtant son importance, vu le contexte politique de l'époque.

entreprise sous la conduite du général Massu. La France connaît alors un climat de guerre civile et on sent poindre à l'horizon la crise qui, l'année suivante, emportera le régime de la IV<sup>e</sup> République.

En revanche, la situation est très différente en Afrique subsaharienne. L'année précédente, Gaston Deferre, ministre de la France d'Outre-Mer, dans le gouvernement Guy Mollet, a fait voter la « Loi-cadre » qui prévoit l'autonomie des territoires formant les fédérations de l'A.O.F. et de l'A.E.F. Chacun de ceux-ci est appelé à élire au suffrage universel, sans aucune restriction, une assemblée dans laquelle le leader du parti ayant obtenu la majorité devient chef de l'exécutif du territoire, le représentant nommé par le gouvernement français n'exerçant plus désormais qu'un contrôle *a posteriori* des actes accomplis par cet exécutif. Au moment où René Maran publie sa biographie de Félix Éboué, cette « Loi-cadre » commence à être appliquée et les territoires africains se dotent progressivement de gouvernements démocratiquement élus. Malgré un certain nombre de critiques qui reprochent à cette loi de démanteler les deux anciennes fédérations et de consacrer ainsi, comme le dira Léopold Sédar Senghor qui y fut très opposé, la « balkanisation » de l'Afrique, la « Loi-cadre » ouvre sur le processus qui conduira à l'indépendance et elle crée en Afrique subsaharienne un climat politique qui n'a rien à voir avec ce qui se passe au même moment en Algérie.

Mais cette « Loi-cadre », motivée en partie par le souci que ne se reproduise pas en Afrique subsaharienne la situation qui caractérise alors l'Algérie, même si elle en actualise certaines dispositions, tournait largement le dos aux principes qui, dans le cadre de la Constitution d'octobre 1946, avait défini et organisé l'Union française. En effet, prenant acte notamment du rôle joué par l'Afrique dans la libération du territoire national, de 1940 à 1945, et dans la participation de la France à la victoire aux côtés des Alliés, les constituants

avaient mis sur pied un projet audacieux qui réunissait dans une même entité politique les ressortissants des territoires d'outre-mer et ceux de la France, en les dotant d'une citoyenneté unique – celle de l'Union française – et en leur reconnaissant des droits identiques<sup>1</sup>. En dépit des nombreux obstacles qui furent apportés à son application, l'Union française rompait avec la logique de sujétion coloniale qui avait marqué jusqu'alors la relation de la France avec ses territoires de l'Afrique subsaharienne. Et, à cet égard, elle s'inscrivait dans le processus qu'avait défini, en 1848, Victor Schœlcher en associant abolition de l'esclavage et accession à la citoyenneté<sup>2</sup>.

Ce bref rappel historique n'est pas sans intérêt si l'on veut essayer de percer les intentions de Maran publiant en 1957 un ouvrage sur Éboué. *Félix Éboué, Grand Commis et Loyal Serviteur* semble en effet un peu décalé par rapport à la période où il paraît. Sans doute, Éboué représente-t-il encore à cette date une des grandes figures de l'épopée de la France Libre mais, en 1957, notamment sur le plan des affaires africaines, nous sommes déjà loin du climat qui régnait à la Libération et qui avait conduit le gouvernement et le parlement à transférer au Panthéon, au cours d'une grandiose cérémonie républicaine, le 20 mai 1949, les cendres de Félix

---

<sup>1</sup> Il importe de souligner le rôle très actif joué par les parlementaires africains au sein des deux assemblées constituantes dans la mise en place des principales dispositions caractérisant l'Union française. Celles-ci reprenaient d'ailleurs nombre de lois proposées par ces parlementaires et adoptées par la première assemblée constituante avec de très fortes majorités. Par exemple : Loi Houphouët Boigny, abolissant le travail forcé, Loi Lamine Gueye introduisant le principe d'une citoyenneté unique, Loi Gabriel d'Arboussier, instituant le principe du collège unique pour toutes les élections.

<sup>2</sup> Sur cette inscription de l'Union française dans la logique républicaine telle que l'avait définie Schœlcher et sur l'adhésion d'une large partie du nationalisme africain à ce projet, voir Bernard Mouralis, *République et colonies. Entre histoire et mémoire : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1999.

Éboué et de Victor Schœlcher<sup>1</sup>. Dans ces conditions, on peut se demander si, avec ce livre inactuel<sup>2</sup>, René Maran n'a pas voulu souligner le fait que, d'une certaine façon, l'histoire de l'Afrique et celle des progrès de la libération des peuples noirs s'étaient arrêtées définitivement avec la disparition du héros dont il se propose aujourd'hui de retracer la geste. Nous touchons là, bien évidemment au scepticisme et, pour tout dire, au pessimisme de Maran devant l'Histoire, attitude qu'il va avoir tendance à prêter à Éboué lui-même et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus loin. Mais, en procédant ainsi, Maran ne s'est-il pas écarté parfois de la réalité historique ?

### **Félix Éboué : de l'administration coloniale à la France** **Libre**

Félix Éboué est né le 26 décembre 1884 à Cayenne, dans une famille modeste de cinq enfants. Son père était orpailleur et sa mère tenait une épicerie. Après des études primaires brillantes, il suit les trois premières années du cycle secondaire à Cayenne et, en 1901, il entre comme boursier au Lycée de Bordeaux où il rencontrera René Maran, son cadet de trois ans, élève lui aussi dans le même établissement, et avec lequel il restera étroitement lié. Après son baccalauréat obtenu en 1905, il commence des études de droit et se présente au concours de l'École coloniale, où il entre en 1906.

---

<sup>1</sup> Sur le déroulement de la cérémonie, voir la description minutieuse qu'en donne Jean-Claude Degras dans *Félix Éboué, le gouverneur nègre de la République (1936-1944)*, Paris, Le Manuscrit, 2004, p. 354-360.

<sup>2</sup> À noter aussi que ce caractère inactuel caractérise aussi le livre de Jean de La Roche, *Le Gouverneur Général Félix Éboué*, paru également en 1957 (voir la référence à la fin de l'introduction).

Au terme de ses études dans cet établissement, il est nommé, en novembre 1908, « élève-administrateur des colonies », avec une affectation à Madagascar. Mais, il demande aussitôt une affectation en Afrique et il est nommé peu après à Brazzaville, puis, à sa demande, en Oubangui-Chari. Il passe une vingtaine d'années dans ce territoire où il franchit assez rapidement les différentes étapes de la carrière d'administrateur colonial et occupe les postes de Bouka, Bozoum, Démara, Kouango. En 1918, il est affecté à la circonscription de l'Ouaka, puis, en 1921, à celle du Bas Mbomou. En 1923, il est chef de circonscription à Bangouassou et, en 1927, de nouveau, dans celle de l'Ouaka.

En 1930, il est promu au grade d'administrateur en chef. En congé en France, il participe au Congrès international d'ethnographie réuni à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931. En janvier 1932, Paul Reynaud (1878-1960), ministre des Colonies le nomme secrétaire général du gouvernement de la Martinique, où, à deux reprises, il assure l'intérim du gouverneur. En avril 1934, il est nommé dans les mêmes fonctions au Soudan Français (actuel Mali). Il y est nommé, dix mois après, gouverneur intérimaire. Rappelé en France en septembre 1936, il est nommé par Maurice Viollette (1870-1960), ministre des Colonies dans le gouvernement de Front populaire présidé par Léon Blum, secrétaire général du gouvernement de la Guadeloupe pour y exercer les fonctions de gouverneur intérimaire. À son arrivée, il trouve dans l'île une forte tension sociale qu'il réussit à calmer par des mesures favorisant l'activité économique et l'assainissement des finances publiques déficitaires depuis plusieurs années. Mais, devant l'hostilité de certains groupes politiques, le gouvernement le rappelle en France en juillet 1938.

Mais ce rappel n'est nullement un désaveu, puisque Georges Mandel (1885-1944), ministre des Colonies dans le gouvernement d'Édouard Daladier (1884-1970), le fait accéder en juillet 1938, probablement sur proposition de Gaston

Monnerville (1897-1991), alors député de la Guyane et qui, en 1937 et 1938, avait été sous-secrétaire d'État au Colonies dans les deux cabinets de Camille Chautemps (1885-1963), au grade de gouverneur de deuxième classe des colonies et le nomme gouverneur du Tchad. Arrivé à Fort-Lamy au début de janvier 1939, il se lance, conformément aux instructions données par Georges Mandel qui considérait que la guerre était proche, dans un programme de grands travaux destinés à assurer la défense économique et militaire du Tchad contre une probable agression de l'Italie fasciste, alliée de l'Allemagne, menée à partir de la Libye.

L'effondrement de juin 1940 est vécu par Éboué comme une catastrophe. Il refuse d'emblée l'idée de l'armistice<sup>1</sup>, estimant que la guerre peut être continuée dans l'Empire. Le 29 juin, il télégraphie au gouverneur général Boisson, qui est alors à la tête de l'A.O.F et qui vient d'être nommé Haut Commissaire de l'Afrique Noire Française, pour l'informer de son intention de maintenir le Tchad dans la guerre<sup>2</sup>. Puis, après le revirement de Boisson, dès le début du mois de

---

<sup>1</sup> Rappelons rapidement la chronologie des événements : 9 mai, Paul Reynaud, président du Conseil depuis le 22 mars 1940, fait entrer dans son gouvernement le maréchal Pétain et le général de Gaulle ; 16 juin, démission de Paul Reynaud et invasion totale du territoire ; ce même jour, le président Lebrun appelle le maréchal Pétain à former le gouvernement ; 17 juin, le maréchal Pétain appelle à « cesser le combat » ; 18 juin, De Gaulle lance à partir de Londres son célèbre appel ; 22 juin, signature de l'armistice ; 10 juillet, les deux chambres, à l'exception de 80 parlementaires, décident, contrairement aux lois constitutionnelles, de conférer au maréchal Pétain des pouvoirs constituants : la République est abolie.

<sup>2</sup> Boisson (1894-1948), en tant que gouverneur général de l'A.O.F., avait envisagé un temps la formation d'un bloc africain contre l'Allemagne, projet auquel il renoncera après l'armistice pour se rallier à Vichy. Il maintiendra l'A.O.F. dans l'obédience au maréchal Pétain, jusqu'à la fin de 1942. Le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, le 8 novembre, le contraint à la démission et la France Libre prend alors le contrôle de la fédération. Révoqué en 1944, il sera condamné par la Haute Cour en 1948 à l'indignité nationale.

juillet, il prend contact avec le général de Gaulle dont il a eu connaissance de l'appel lancé le 18 juin. Celui-ci lui répond par un télégramme du 16 juillet 1940 dans lequel il lui fait part de son entière approbation et lui demande de l'informer de la situation et de préciser l'aide dont il peut avoir besoin<sup>1</sup>.

Le 7 août, le gouvernement britannique reconnaît officiellement la France Libre. Le 24 août, René Plevin (1901-1993) et le commandant Colonna d'Ornano (1895-1941), envoyés par le général de Gaulle, arrivent au Tchad où ils sont accueillis chaleureusement par Éboué et le colonel Marchand (1893-1971), commandant des forces militaires du territoire, ainsi que par la population. Le 26 août, Éboué, Marchand et les deux délégués proclament officiellement le ralliement du Tchad à la France Libre<sup>2</sup>. Cet exemple sera suivi peu après, grâce à un certain nombre de coups d'audace des Français Libres, par le Cameroun<sup>3</sup>, le Congo et l'Oubangui-Chari. Les responsables du Gabon restent pour le moment fidèles à Vichy. Cette situation constitue une menace pour la partie de l'A.E.F. passée à la France Libre, puisque Vichy peut, à partir de Dakar, envoyer des forces maritimes pour reprendre en main la situation. Le premier ministre Winston Churchill et De Gaulle mettent alors sur pied une importante expédition maritime, avec plus de trois mille hommes prêts à débarquer, visant à prendre le contrôle de Dakar et de l'A.O.F. L'escadre alliée arrive le 23 septembre en vue de Dakar. Après des tentatives de négociations, des combats violents s'engagent et

---

<sup>1</sup> Pour le texte de ce télégramme, voir Général de Gaulle, *Mémoires de guerre* [1954], tome I, *L'Appel*, Paris, Le Livre de Poche, 1955, p. 339.

<sup>2</sup> Dès le 27 août, le général de Gaulle prend la décision de citer le Tchad à l'ordre de l'Empire. Le texte mentionne de façon très élogieuse le rôle joué par Éboué et Marchand qui ont « refusé de souscrire à une capitulation honteuse ». Cf. De Gaulle, *L'Appel*, p. 342.

<sup>3</sup> Précisons que le Cameroun ne faisait pas partie officiellement de l'A.E.F. Il avait le statut de territoire sous mandat dont l'administration avait été confiée à la France par le traité de Versailles.

les navires britanniques subissent de lourdes pertes. Le 25 septembre, Churchill, qui attachait pourtant une grande importance à ce que les Allemands ne s'installent pas à Dakar, se voit contraint de renoncer et convainc De Gaulle<sup>1</sup>.

Cet épisode fut un échec grave aussi bien pour Churchill que pour de Gaulle. Mais l'un et l'autre surent remarquablement le surmonter. Et d'abord sur le plan militaire, car la présence des forces navales franco-britanniques au large de Dakar permit d'arrêter « l'intempestive escadre »<sup>2</sup> que Vichy avait envoyée vers le Gabon en vue de reprendre le contrôle de l'A.E.F. De Gaulle put ainsi consolider la situation de la France Libre en Afrique équatoriale. Mais, cette fois, sans l'appui des Britanniques. Il effectue, du 8 octobre au 17 novembre, un long voyage dans les territoires ralliés et dirige personnellement les opérations militaires qui conduisent à la conquête du Gabon, avec la prise de Libreville, le 12 novembre. Ce voyage du général de Gaulle est un moment essentiel dans l'histoire de la France Libre. Celle-ci possède désormais un vaste territoire, doté de ressources importantes en hommes et matières premières, qui rend possible le retour de la France dans la guerre. Très rapidement, sous la direction du général Leclerc (1902-1947), des expéditions militaires vont être montées contre les territoires italiens du nord. Au cours de ce voyage, De Gaulle prend un certain nombre de décisions par lesquelles il entend affirmer la souveraineté de la France et qui font de l'Afrique Équatoriale Française un véritable État souverain disposant de toutes les prérogatives sur le plan de la monnaie, de la défense et de la diplomatie. Le 12 novembre, il nomme Félix Éboué, qu'il a rencontré quelque jours avant à Fort-Lamy, Gouverneur Général de l'A.E.F. et Marchand commandant des troupes. Il nomme également le

---

<sup>1</sup> Pour cet épisode essentiel, on se reportera notamment à *L'Appel* p. 121-137 ainsi qu'à Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *La France Libre*, tome I, Paris, Gallimard, [1996], coll. Folio, p. 150-160.

<sup>2</sup> *L'Appel*, p. 130.

colonel de Larminat (1895-1962) Haut Commissaire de l'A.E.F., « avec pouvoirs civils et militaires »<sup>1</sup>. Tous deux vont résider à Brazzaville. D'autres nominations désignent les gouverneurs des différents territoires de la fédération.

Par ailleurs, De Gaulle crée le 27 octobre le Conseil de Défense de l'Empire, dont fera partie Éboué et qui est le premier organisme de la France Libre ayant une compétence territoriale et qui, à ce titre, préfigure le Comité National Français (créé le 24 septembre 1941) qui sera déjà un véritable gouvernement<sup>2</sup>. Il publie également, le 27 octobre, un « Manifeste » et, le 16 novembre, une « Déclaration organique ». Ces deux textes démontrent de façon très argumentée la légitimité de la France Libre, le caractère inacceptable, notamment pour des raisons constitutionnelles, du régime de Vichy et fixent les grandes lignes de l'action politique et militaire : « Il n'existe plus de gouvernement français. En effet, l'organisme sis à Vichy, et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être, et n'est en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré. Je n'y faillirai pas. J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre et je prends l'engagement de rendre compte de mes actes aux représen-

---

<sup>1</sup> De Gaulle, *L'Appel*, p. 151. Larminat, envoyé en Orient, sera remplacé dans cette fonction en août 1941 par le médecin général Adolphe Sicé (1885-1957). Il est difficile de voir quelles étaient les fonctions respectives du Gouverneur Général et du Haut Commissaire. Il semble que dans l'esprit de De Gaulle, la fonction de Haut Commissaire impliquait une certaine dimension diplomatique. Notons que la fonction sera supprimée après le départ de Sicé en juin 1942, lorsque De Gaulle le rappelle à Londres.

<sup>2</sup> Pour le texte des ordonnances créant ces organismes, voir De Gaulle, *L'Appel*, p. 350 et 392.